MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

LE MONTJOIE

Le petit journal
Avril 2020

Ça va bien aller !

HÔTEL DE VILLE

1425, Route 340
Saint-Télesphore QC J0P 1Y0
Téléphone (450) 269-2999
Télécopieur (450) 269-2257
st-telesphore@xittel.ca

Lors de panne d'électricité,
d'Internet ou de téléphonie,
vous pouvez joindre la Municipalité
aux numéros 450-269-2257
ou 450-269-3247

HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
sur rendez-vous seulement
en raison de la pandémie

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK
Facebook.com/saint-telesphore
ou sur notre site Web au
www.saint-telesphore.com

TABLE DES MATIÈRES

Affaires municipales	2
Sécurité publique	4
Hygiène du milieu	6
Environnement	6
Urbanisme	7
Calendrier	8

MOT DU MAIRE

Bonjour,

C'est la semaine du bénévolat et en cette occasion, j'aimerais remercier tous nos précieux bénévoles.

J'aimerais remercier également tous ceux et celles qui, en ces temps difficiles, nous permettent d'être plus en sécurité face à la pandémie du coronavirus.

J'inclus dans Le Montjoie, les décisions prises en séance de conseil du 14 avril 2020. L'ordre du jour de cette séance est publié sur le site Internet de la municipalité. L'ordre du jour de la prochaine séance de mai sera également publié quelques jours avant le 12 mai 2020.

Étant donné que la prochaine séance du conseil sera tiendra à huis clos, j'invite la population à transmettre leurs questions d'ici au 12 mai 2020, par courriel au st-telesphore@xittel.ca, en indiquant en objet «Période de questions pour la séance du Conseil du 12 mai 2020».

Pour toute information, veuillez consulter notre journal municipal Le Montjoie, notre site Internet www.saint-telesphore.com ou notre page Facebook.

Yvon Bériault, maire.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances ordinaires du Conseil ont lieu les 2e mardis du mois à 19h30 et sont tenues à huit-clos, jusqu'à avis contraire.

La prochaine séance du Conseil aura lieu le 12 mai 2020.

Tous les citoyens sont invités à poser leurs questions ou transmettre leurs commentaires aux membres du conseil par courriel à st-telesphore@xittel.ca en indiquant en objet «Questions pour la séance du conseil du 12 mai 2020».

Les procès-verbaux des séances municipales et l'ordre du jour la séance de conseil à venir peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-telesphore.com.

CAMP DE JOUR

Le premier ministre a annoncé un plan de déconfinement prochainement, ce qui devrait être déterminant pour la tenue des camps de jour.

Avec nos partenaires, nous sommes actuellement en discussion avec le gouvernement. Nous vous reviendrons dès que possible à ce sujet.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

En raison des mesures préventives liées au coronavirus, toutes les activités de loisirs, culture et communautaires sont reportées ou annulées jusqu'à avis contraire.

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 14 AVRIL

- Adoption du *Règlement numéro 333-20 concernant le numérotage de tous les immeubles situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Télesphore* (disponible bientôt sur Internet).
- Résolution d'appui aux demandes de subvention au programme Large bande 2 du CRTC pour le service Internet haute vitesse.
- Contrat de renouvellement avec *Komutel inc*. pour l'utilisation du logiciel Alerte 911 *Targa AIR* pour le service de Sécurité incendie.
- Mandat à *Construction Longtin & filles enr*. pour la réfection de la toiture du garage municipal.
- Renouvellement du contrat pour la coupe de gazon/espaces verts « Secteur Saint-Télesphore » avec *André Campeau.*
- Renouvellement du contrat pour la coupe de gazon/espaces verts « Secteur Dalhousie » avec *André Campeau*.
- Renouvellement de contrat pour le fauchage des bords de chemins avec *Mark's Entrerprise*.

SECRÉTAIRE SUR NUMÉRAIRE

Pour répondre à des besoins occasionnels et/ou pour des remplacements, la municipalité souhaite combler sa banque de candidature pour le poste de secrétaire surnuméraire sur appel.

RECHERCHE DE BÉNÉVOLE - CCU

La Municipalité est à la recherche d'un ou d'une bénévole pour le Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Le CCU est un groupe de travail composé de citoyens qui se joignent au comité d'urbanisme de la Municipalité pour donner des avis en matière d'urbanisme.

Toute personne intéressée est invitée à communiquer avec la directrice générale, madame Micheline Déry, CPA, CGA, au 450-269-2999 poste 3163.

MOIS DE LA JONQUILLE

Le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer.

Le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

"Avril est le Mois de la jonquille"

Interdiction de feux à ciel ouvert en vigueur dans Vaudreuil-Soulanges

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs interdit de faire des feux à ciel ouvert dans plusieurs territoires au Québec, dont Vaudreuil-Soulanges et Beauharnois-Salaberry.

SOPFEU Société de protection des forêts contre le feu

Cette décision, prise en collaboration avec la *Société de protection des forêts contre le feu* (SOPFEU), est entrée effective jusqu'à nouvel ordre.

Cette interdiction de faire des feux à ciel ouvert vise à préserver la capacité opérationnelle de la SOPFEU et celle du service de Sécurité incendie durant la pandémie, et ce, en limitant les risques de propagation du virus lorsque les pompiers répondent à des alertes.

Donc aucun permis de brûlage ne sera émis et ce, jusqu'à nouvel ordre.

SAINT-TÉLESPHORE SERVICE INCENDIE

Gouvernement du Québec
Ministère de la Sécurité publique

LE RAMONAGE DE CHEMINÉE

Dans la région, il y a eu plusieurs feux de cheminée au courant des dernières années, causant d'importantes pertes matérielles et tragédies humaines.

Le ramonage contribue à prévenir les incendies et permet aussi :

- De prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz toxiques ou nocifs;
- D'éliminer la suie et les dépôts inflammables (créosote) qui se sont accumulés dans la cheminée;
- D'optimiser l'efficacité de l'appareil de chauffage et de permettre une économie de combustible;
- Au professionnel du ramonage de déceler la présence de bris ou de détérioration du système de chauffage et de ses composantes.

Un ramonage est recommandé sur une base régulière selon la qualité et la quantité du bois brûlé.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec le directeur du service de Sécurité incendie, monsieur Marc-André Dubé, au 450-802-2468.

L'été est à nos portes et vous prévoyez utiliser votre barbecue ?

Sachez comment l'utiliser en toute sécurité :

- Installez votre BBQ à **une distance d'un mètre** de tout objet ou de toute matière combustible tels que murs, portes, arbres.
- Nettoyez votre BBQ régulièrement afin d'éliminer les graisses susceptibles de s'enflammer.
- Gardez une distance sécuritaire entre vous et l'appareil et ne fumez pas à proximité lors de l'allumage et de son fonctionnement.

Bien que le barbecue au propane ou au gaz naturel soit un appareil sécuritaire, il importe de savoir comment l'utiliser, l'entretenir et l'entreposer. En effet, l'appareil de cuisson et son combustible comportent des risques de blessures, d'explosion et d'incendie.

Un appareil propre et bien raccordé

Avant la première utilisation de la saison ou dès que vous raccordez une bonbonne de gaz à votre appareil

- effectuez un test d'étanchéité des conduits et des raccords avec de l'eau savonneuse;
- nettoyez et vérifiez tous les brûleurs, conduits d'alimentation et autres composantes de votre appareil. La flamme produite devrait être bleue;
- assurez-vous qu'il n'y a pas d'accumulation de graisse susceptible de s'enflammer;

Surtout, n'utilisez jamais une flamme vive pour tester une fuite de gaz et évitez de fumer à proximité d'un barbecue.

URGENCES

9-1-1 Feu, ambulance, police
8-1-1 Info-Santé COVID-19
5-1-1 Transport Québec pour les routes 340 et 325. Toute urgence ou plainte.
3-1-1 Appels urgents nécessitant une intervention municipale en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, notamment : les entraves de la route, les voies de circulation endommagées et tout autre problème de nature urgente.
2-1-1 Soutien psychologique

PLACE AUX AGRICULTEURS

Enfin le beau temps! Qui dit beau temps dit les travaux dans les champs qui commencent. Un flot plus important de machineries agricoles circulent présentement sur les routes de la Municipalité. Nous demandons à tous d'être vigilants et sécuritaires.

COLLECTE DE FEUILLES MORTES ET DE RÉSIDUS VERTS

Le ramassage des feuilles mortes et résidus verts se fera mercredi le 29 avril 2020. Veuillez mettre vos sacs avant 7h00.

RAMASSAGE DES BRANCHES

Le service de voirie passera dans la semaine du 11 au 15 mai prochain avec la déchiqueteuse sur le territoire de la municipalité pour ramasser les branches.

Les branches doivent être placées en bordure du chemin, être d'un maximum de 4 pouces de diamètre. Si la machine n'accepte pas les branches, elles ne seront pas ramassées.

Le service de voirie passera dans chaque rue qu'une seule fois. **Vos branches doivent être au chemin le lundi matin 11 mai avant 7h00**, sinon il se peut qu'elles ne soient pas ramassées. De plus, une demi-heure maximum, est allouée pour chaque adresse.

COPEAUX DE BOIS

Pour ceux et celles qui désirent recevoir des copeaux de bois, à la suite du déchiquetage des branches, vous n'avez qu'à laisser vos noms au bureau municipal au 450-269-2999 option 5.

Quels sont les avantages de l'herbicyclage ?

- Production d'un engrais naturel à même votre pelouse
- Préservation de l'humidité du sol, réduisant ainsi la fréquence (ou même le besoin) d'arrosage
- Augmentation de la résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies
- Réduction des gaz à effet de serre associés à l'enfouissement ou au transport, et ainsi de votre empreinte écologique

COMPOST GRATUIT

Le compost résultant de la collecte des bacs bruns est offert gratuitement aux citoyens de la Municipalité. Le compost est entreposé à Saint-Télesphore.

Pour les personnes désirant se procurer du compost, communiquez avec la Municipalité au 450-269-2999 option 5.

Vous devrez apporter des contenants et/ou des sacs pour le remplissage ainsi qu'une pelle. Les petites remorques sont aussi acceptées.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DES OBJETS VOLUMINEUX

Reprise des activités

En raison de l'évolution constante de la situation et de la reprise des activités de certains secteurs (ex. : construction résidentielle), la liste des services essentiels relatifs à la gestion des matières résiduelles a été mise à jour.

La collecte des encombrants fait maintenant partie des services essentiels.

Nous vous rappelons que la suspension de la collecte des encombrants avait comme objectif de préserver le bien-être et la santé des travailleurs.

Par mesure de sécurité, nous aimerions encourager les citoyens à sortir leurs encombrants **au moins 72 heures avant** la collecte. Si des **citoyens sont en isolement** ou **atteints du COVID-19**, nous vous demandons de ne pas sortir vos encombrants afin de diminuer les risques de propagation du virus.

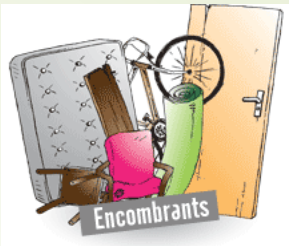

ÉMISSION DES PERMIS

Relance de la construction résidentielle

Voici les nouvelles directives du gouvernement pour l'émission des permis (en vigueur depuis le 20 avril 2020). Sujet à changement sans préavis en fonction des directives du gouvernement du Québec.

Quels sont les travaux de construction autorisés à partir du 20 avril 2020?

- ✓ **Seuls** les travaux de construction et de rénovation, incluant ceux liés à l'arpentage et à l'inspection de bâtiments, effectués quant à une **habitation résidentielle** pour laquelle **la prise de possession doit avoir lieu au plus tard le 31 juillet 2020** sont autorisés.
- ✓ Tous les travaux qu'un citoyen désire entreprendre **lui-même sans l'intervention d'un entrepreneur** sont autorisés. Un propriétaire peut donc entreprendre ou poursuivre l'avancement de travaux résidentiels **si cela n'implique personne d'autre que lui ainsi que les personnes avec qui il demeure.**

NOTE : Déjà, les **travaux urgents ou pour fins de sécurité** sont permis dans tous les cas, peu importe le type de bâtiments ou d'ouvrages (ex. : bâtiments industriels ou commerciaux, écoles, routes et ponts, immeubles résidentiels).

Quelles sanctions sont prévues pour une entreprise qui reprend ses activités malgré les interdictions en vigueur ?

La Loi sur la santé publique prévoit que quiconque refuse d'obéir aux directives en vigueur s'expose à une amende de 1000 $ à 6000 $ (article 139). En cas de récidive, ces montants sont doublés.

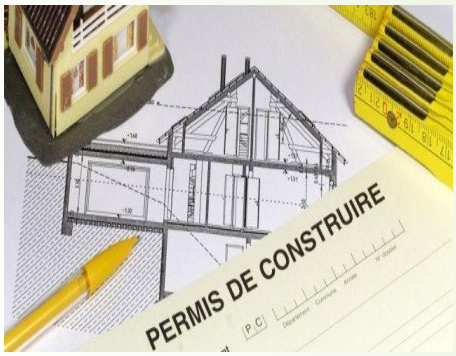

ÉMISSION DE PERMIS

Pour tous travaux, vous devez vous assurer que vos projets respectent la règlementation municipale et obtenir un permis.

N'hésitez pas à communiquer avec l'inspecteur municipal en urbanisme et en environnement, monsieur Louis Halde par courriel à l'adresse urbanisme-st-telesphore@xittel.ca ou en téléphonant au 450-269-2999 option 1.

Depuis le début de la crise sanitaire, monsieur Louis Halde travaille en télétravail. Nous vous demandons d'être compréhensif face à la situation. Soyez assuré que nous déployons tous les efforts afin de vous servir adéquatement et rapidement malgré les circonstances.

CALENDRIER MUNICIPAL

Conseil municipal **huis clos**	Collecte résidus alimentaires	Collecte déchets	Collecte objets volumineux	Collecte Feuilles et résidus verts	Collecte Récupération	Ramassage Branches
Conseil municipal						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
26	27	28	29	30	**1 mai**	2
3	4	5	6	7	8	9
10 **Fête des mères**	11	12 Conseil municipal	13	14	15	16
17	18 **Journée Nationale des patriotes** **Bureau fermé**	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						